

Informations pratiques

Audition Publique : Syndrome du bébé secoué

« Quelle certitude diagnostique, quelles démarches pour les professionnels ? »

- **Lieu :** Palais des congrès de Lyon
- **Hébergement :** Voir le site internet www.technimediaservices.fr/sofmer2009
- **Transports :** Fichet de réduction SNCF (-20%) sur demande lors de l'inscription.
- **Tarif conférence :**
100 € la journée pour une inscription jusqu'au 31/07/09 inclus.
135 € pour une inscription à partir du 01/08/09.
(Pauses et repas compris) Voir bulletin d'inscription.
Règlement à l'ordre de Congrès SOFMER Lyon.

■ **Agrément Formation continue :** 117 53 61 07 75

■ **Comité d'Organisation :**

Présidente : Anne Laurent-Vannier (SOFMER).

- Juliette BLOCH (InVS),
- Thierry BOULOUQUE
(Brigade de Protection des Mineurs de Paris),
- Jeanne CAUDRON (SFMU),
- Brigitte CHABROL (SFNP),
- Françoise FORET (UNAFTC),
- Vincent GAUTHERON (SOFMER et SFERHE),
- Cyril GITIAUX (Secrétaire),
- José GUARNIÉRI (SFNC),
- Anne-Sophie JARNEVIC (Cour d'Appel de Versailles),
- Thérèse MICHEL (AFIREM),
- Gilles ORLIAGUET (SFAR),
- Claude ROUGERON (CNGE),
- Michel ROUSSEY (SFP),
- Gilles TOURNEL (SFML),
- Yvon TALLEC (Cour d'Appel de Paris),
- Anne TURSZ (INSERM/ISP),

■ **Avec la participation financière de :**

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Professions Libérales de Province (CPAMPLP)

La direction Générale de la Santé

La Société Française de Médecine Physique et de Réadaptation (SOFMER)

France Traumatisme Crânien (FTC)

La Société Francophone d'Études et de Recherche sur les Handicaps de l'Enfance (SFERHE)

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Professions Libérales d'Ile de France

Syndrome du Bébé secoué

AUDITION PUBLIQUE

« Quelle certitude diagnostique,
quelles démarches pour les professionnels » ?

Journée éligible au titre de la formation professionnelle



Organisée par
la **SOFMER**
avec le soutien
méthodologique de
la **Haute Autorité
de Santé**



LYON

Palais des congrès

14 octobre 2009

9h00 - 18h00

Informations : congres@technimediaservices.fr

Le syndrome du bébé secoué est un problème de santé publique mal identifié, source de handicap et de décès, qui met en difficulté les professionnels quel que soit leur champ de compétence.

Cette audition publique, organisée par la SOFMER (Société Française de Médecine Physique et de Réadaptation) en partenariat avec de nombreuses sociétés savantes et instances, est axée sur le diagnostic de secouement, première étape, nécessaire, du diagnostic du syndrome du bébé secoué, à distinguer de celles de l'appréciation du contexte et de la recherche de l'auteur.

Savoir mieux poser le diagnostic de secouement et mieux en assumer les conséquences permettra de faire progresser les autres problématiques telles la prévention, la prise en charge initiale et à long terme, la connaissance des séquelles.

Cette audition publique s'adresse aux professionnels des champs sanitaire, judiciaire, social, médico-social et éducatif.

Dr Anne LAURENT-VANNIER
Présidente du Comité d'Organisation.

■ EXPERTS :

Question 1 : Gilles FORTIN et Thierry BILLETTE DE VILLEMEUR.

Question 2 : Jean CHAZAL, Catherine CHRISTOPHE, Sabine DEFOORT-DHELLEMMES, Caroline RAMBAUD, Jean-Sébastien RAUL, Mathieu VINCHON et Rémy WILLINGER.

Question 3 : Elisabeth VIEUX, Caroline REY-SALMON et François SOTTET.

■ COMMISSION D'AUDITION :

Mireille NATHANSON et Fabienne QUIRIAU, Présidentes.

Question 1 : Christine CANS, Isabelle GAGNAIRE, Sylviane PEUDENIER, Bruno RACLE, Pascale SANTANA, Nathalie VABRES.

Question 2 : Catherine ARNAUD, Joseph BURSTYN, Etienne JAVOUHEY, Marie DESURMONT, Nadine GIRARD, Thomas ROUJEAU.

Question 3 : Aurélie ASSIE, Prisca BOURGEOIS, Jocelyne CAYRON, Violaine CHABARDES, Hélène COLLIGNON, Philippe LEMAIRE, Caroline MIGNOT, Thomas NOMASKSTEINSKY, Roselyne VENOT.

■ CHARGÉS DE L'ÉTUDE DE LA LITTÉRATURE :

Elisabeth BRIAND-HUCHET et Jon COOK.

Question 1 démarche diagnostique du secouement ?

Chez un nourrisson, vivant ou décédé,

- Quels sont les éléments (signes cliniques, contexte, facteurs de risque...) pouvant faire et devant faire évoquer un secouement ?
- Quelles sont les lésions et quel est le bilan clinique et paraclinique, nécessaire et suffisant, à leur mise en évidence ?
- Quels sont les diagnostics différentiels médicaux du secouement, leur fréquence et le bilan clinique et paraclinique nécessaire et suffisant à leur mise en évidence ?
- Les hémorragies rétinienne sont-elles nécessaires au diagnostic de secouement ?
- Quels sont donc les critères médicaux suffisants qui permettent de poser le diagnostic de secouement ?

Question 2 mécanisme causal des lésions ?

Un hématome sous dural, des hémorragies rétinienne, éléments constitutifs du syndrome du bébé secoué, peuvent-ils survenir, isolément ou ensemble,

- Lors d'un secouement sans impact ?
- Lors d'un traumatisme minime ?
- Lors d'un jeu ?
- Lors d'un accouchement ?
- Lors de manœuvres de réanimation ?
- Au décours d'une hypoxie ou d'une anoxie ?

Dans quelle mesure peut-on dater les lésions du SBS ?

Y a-t-il des enfants prédisposés à la survenue d'un hématome sous dural ?

Faut-il néanmoins, chez ces enfants, qu'il y ait secouement pour que survienne un hématome sous dural ?

Question 3 Secouement et signalement.

Quelles sont, selon le droit pénal français, les qualifications possibles du secouement et les peines encourues ?

En cas de diagnostic de secouement devant des lésions intracrâniennes.

- Faut-il signaler ? Qui ? A qui ? Quand ? Y a-t-il un risque à retarder le signalement ? Comment ? Dans quels objectifs ? Peut-on ne pas signaler ?
- Quels sont tous les moyens de protéger l'enfant ?
- Quelles possibilités d'indemnisation et à quelles conditions ?
- Quels sont les risques du signalement ou de l'absence de signalement pour les professionnels ? Et pour l'enfant ?
- Quelle information donner aux parents ? et aux professionnels ?

BULLETIN D'INSCRIPTION - AUDITION PUBLIQUE

“SYNDROME DU BÉBÉ SECOUÉ”

QUELLE CERTITUDE DIAGNOSTIQUE,
QUELLES DÉMARCHES POUR LES PROFESSIONNELS ?

Agrément Formation Continue : 117 53 61 07 75



M^{me} M^{lle} M. Dr Pr

Nom :

Prénom :

Profession :

Spécialité :

Adresse professionnelle (ou sinon personnelle) pour recevoir votre confirmation :

Code postal : Ville :

Tél. Portable : Tél. Fixe :

Fax :

E-mail :

Cocher les cases correspondantes

Souhaite un fichet de réduction SNCF.

• Participation à la journée (pause et repas compris)

Avant le 31/07/2009

100 €

135 €

A partir du 01/08/2009

Montant à régler pour l'inscription : €

Seules seront prises en compte les inscriptions accompagnées de leur règlement complet.

Adresse de facturation (si différente)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

À retourner au secrétariat technique :
Techni Média Services / Audition Publique
BP 225 - 85602 Montaigu Cedex
Tél. 02 51 46 48 48 - Fax : 02 51 46 48 50
e-mail : congres@technimediaservices.fr
Règlement à l'ordre de Congrès Sofmer Lyon

Cachet de l'Établissement
OBLIGATOIRE

... SI PRISE EN CHARGE
PAR UN ÉTABLISSEMENT

tms - ref 21042009